

SÉANCE DU 09 FÉVRIER 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 87
Suppléants présents : 5
Pouvoirs : 6

Date de convocation :

03/02/2022

Date d'affichage :

11/02/2022

Votants :	98	Pour :	98	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-deux, le neuf février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BELLERON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CAPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Christiane ; DUTHION Jean-Paul ; FAGUET Jean-Jacques ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; HUSSON Gérald ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAIN Michel ; PANISSET Marilynne ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; VACELET Jean-Marie ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents : BESSON Gérard ; FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; PARTY Annick ; PERNET Fanny.

Excusés : ARTIGUES Damien ; BARIOD Denis ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard (représenté par PARTY Annick) ; DUFOUR Anne (représentée par PERNET Fanny) ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; MOREL Alain ; NEVERS Jean-Claude ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LONG Grégoire ; MOREL Denis ; MORISSEAU Gilles ; VENNERI PARE Sandra (représentée par BESSON Gérard).

Excusés ayant donné pouvoir : BOILLETOT Jean-Marc à DUTHION Jean-Paul ; CHAMOUTON Patrick à RASSAU Jean-Noël ; ETCHEGARAY Josiane à PROST Philippe ; FATON Patrice à Guy PIETRIGA ; MONNERET LUQUET Jocelyne à CASSABOIS Yannick ; TISSOT Isabelle à BENIER ROLLET Claude.

Absents : BANDERIER Dominique ; BIN Richard ; BOURGEOIS Josette ; BRIDE Frédéric ; CORON Nathalie ; DUMONT GIRARD Philippe ; LAMARD Philippe ; PAGET Jean-Marie ; REBREYEND COLIN Micheline ; RUDE Bernard.

Secrétaire de séance : PIETRIGA Guy.

Objet : CULTURE – Tarifs des médiathèques communautaires

Rapporteur : Claude BENIER-ROLLET

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Terre d'Émeraude Communauté, à travers sa compétence en matière de lecture publique, dispose de quatre médiathèques communautaires sur son territoire, ainsi que d'antennes de celles-ci.

L'adoption des nouveaux statuts de la collectivité a permis de réaffirmer la lecture publique comme un axe important de développement de l'action culturelle qu'elle souhaite mener à destination des habitants.

Si les tarifs pratiqués au niveau de ces structures avaient fait l'objet d'une harmonisation en 2021 par rapport à ceux pratiqués dans les anciennes communautés de communes, il convient d'une part de mettre à jour ces tarifs, et d'autre part de mettre en place une tarification spécifique en rapport avec la nature du fonds disponible à la médiathèque de Moirans-en-Montagne, notamment en ce qui concerne les jeux mis à disposition des usagers.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans la séance du 2 février 2022 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER les tarifs suivants au sein des médiathèques de Terre d'Émeraude Communauté

Adulte	10€
Enfants (moins de 18 ans)	Gratuit
Carte Avantages Jeunes	Gratuit
Chômeurs, étudiants, personnes en situation de handicap	Gratuit - Sur présentation d'un justificatif
Associations, établissements publics, EHPAD, SESSAD, crèche, RAMI, MAM	Gratuit dans le cadre d'une convention
Écoles maternelles, élémentaires et primaires	Gratuit dans le cadre d'une convention
Vacanciers « famille en vacances »	5€ sur le lieu d'hébergement vacances 1 carte par famille, 10 documents maximum Pas de prêt de CD, DVD, jeux
Personnel des médiathèques	Gratuit
Bénévoles des médiathèques	Gratuit
Usagers hors Communauté de communes	15€ pour un adulte 8€ pour un enfant (moins de 18 ans) 8€ pour les chômeurs, étudiants, personnes en situation de handicap 15 € pour les associations avec convention, prêt sans DVD, sans jeux 15€ pour les établissements publics avec convention, prêt sans DVD, sans jeux

Services annexes	
Prêt spécifique	Mise à disposition gratuitement à la demande de l'utilisateur de lunettes et loupes pour une utilisation sur place
Photocopies, impressions	A4 = 0,20€ noir et 0,50€ couleur, par page A3 = 0,60 € noir et 1,80€ couleur, par page L'agent se réserve le droit de vérifier la pertinence de la demande afin d'éviter tout abus
Connexion internet	Gratuit – Dans le respect des besoins des autres usagers
Ludithèque	Gratuit – de 3 ans
	4€ pour les personnes résidant sur le territoire intercommunal de plus de 3 ans, chômeurs, étudiants, personnes en situation de handicap, porteurs de la Carte Avantages Jeunes
	6 € pour les personnes résidant en dehors du territoire intercommunal de plus de 3 ans, chômeurs, étudiants, personnes en situation de handicap, porteurs de la Carte Avantages Jeunes
	Pas de prêt pour les vacanciers, uniquement jeu sur place
	Associations/établissements publics / EHPAD / SESSAD / Crèches / RAMI / MAM / Écoles : <ul style="list-style-type: none"> - Prêt exceptionnel avec convention spécifique pour les structures sises sur le territoire intercommunal - Pas de prêt pour les structures sises en dehors du territoire intercommunal
Pénalités	
Carte perdue	2€
Documents perdus	Tout document perdu ou détérioré sera remplacé à l'identique ou remboursé au prix d'achat (s'il n'est plus disponible)

L'adhésion est valable 12 mois (de date à date) pour l'ensemble des médiathèques de Terre d'Émeraude Communauté.

Les documents empruntés dans une médiathèque devront être rendus dans cette même médiathèque uniquement (prêt et retour sur le même site).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,


Le Président



Envoyé en préfecture le 11/02/2022

Reçu en préfecture le 11/02/2022

Affiché le



ID : 039-200090579-20220209-D_013_2022-DE